



Direction de la culture et du patrimoine

I -Le programme « culture et lien social »

La philosophie de la démarche :

Si la culture est un droit (reconnu notamment en France par la constitution de 1946), elle peut et doit être aussi un levier pour lutter contre l'exclusion, contre toutes les formes de discrimination et pour favoriser les solidarités et les égalités. Plus généralement, la culture peut être un outil de partage et de dialogue, et donc d'insertion et d'éducation.

Lorsque le politique annonce « la culture pour tous et partout », la réponse est à trouver dans un meilleur équilibre territorial, une offre plus équitable. Elle doit aussi s'énoncer comme une exigence démocratique qui consiste à rendre la culture accessible au plus grand nombre ; et à améliorer le « vivre ensemble », en permettant aux personnes les plus éloignées de la culture de retisser des liens avec les autres, avec l'extérieur, avec la société. Le partage des valeurs et des symboles d'une culture commune est en effet un vecteur puissant d'intégration.

Un engagement politique avant tout :

L'expression « culture et lien social » est volontairement large, elle évite de stigmatiser le handicap, l'insertion, etc.... Dans la dernière version du projet de direction, on a choisi de préciser la « diversité culturelle et lien social » intégrant tout à la fois le financement d'actions de médiation artistique (*programme culture et lien social*), l'actions de la BDI, des Archives et de nos musées dans ce domaine, mais aussi le financement des pratiques en amateur ou des projets culturels de proximité. Tous répondent à une même volonté : favoriser la mixité sociale, et mettre en œuvre la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » adoptée par l'Unesco en 2005.

Les publics concernés :

Le programme « culture et lien social » tel qu'il est aujourd'hui mis en œuvre par le Conseil général de l'Isère donne la priorité au financement des actions de médiation artistique qui s'adressent aux publics prioritaires relevant des politiques de la ville, de la solidarité, de l'enfance et de la famille, de l'autonomie... Il s'agit avant tout de cofinancer des projets qui concernent des personnes qui, pour des raisons sociales, sanitaires, judiciaires ou économiques ne fréquentent pas les équipements culturels et n'ont pas accès à la culture.

Un programme de soutien à des actions :

- dans le cadre de la lutte contre les discriminations : femmes en danger ; exclusions ; handicap ; perte d'autonomie
- dans le cadre des publics empêchés : en prison, dans les hôpitaux et les structures psychiatriques
- dans le cadre de l'insertion (RMI puis RSA)
- dans le cadre de l'éducation spécialisée (mineurs déscolarisés)
- dans le cadre des ruptures de lien social (primo-arrivant / isolement / exclusion...)

Vers une démarche transversale au sein du Conseil général :

Au croisement des politiques culturelles et sociales, la DCP souhaite travailler en étroite collaboration avec les directions concernées par les politiques sociales et les territoires. C'était

le sens de la récente intervention de la DCP devant les directeurs de territoire, faisant valoir la nécessité de construire, ensemble, des projets de proximité en favorisant la transversalité.

Des partenariats particuliers :

Toutes les conventions de développement culturel que nous signons avec des collectivités ou des EPCI intègrent désormais un volet « culture et lien social ». Elles concernent généralement des conventions de partenariat avec des communes ou des communautés de communes. Elles ont pour but d'affirmer la responsabilité des politiques publiques en matière de culture et des problèmes de société.

Par ailleurs le service intervient dans le cadre d'une convention avec le SPIP de l'Isère (Service de probation et d'insertion pénitentiaire) dans le cofinancement de projets qui concernent les personnes emprisonnées ou sous main de justice (programme national culture / justice). De la même façon mais sans convention particulière, le Conseil général cofinance des actions en milieu hospitalier (CHU de Grenoble, CHS de Saint-Egrève, CH de Bourgoin-Jallieu ... dans le cadre du programme national « Culture à l'hôpital »). Ces partenariats bénéficient bien souvent de financements croisés Etat / Région / Département.

Bilan 2009 :

- 132 projets ont été accompagnés dont 77 cofinancés
- 32 réunions de partenariat ont été conduites avec des structures culturelles et des collectivités.
- animation d'un réseau de médiateurs « culture et lien social » qui a donné lieu à une demi-journée de réflexion avec 250 acteurs culturels, éducatifs et sociaux présents à l'espace 600 à Grenoble (juin 2009) et qui se poursuit dans un travail participatif d'écriture d'une charte culture et lien social
- plus de 150 rendez-vous sur le terrain avec les porteurs des projets organisé par le service en charge du programme à la DCP
- une grande variété de disciplines artistiques représentée : le spectacle vivant (théâtre, danse, musique, clown), les arts visuels (arts plastiques, photographie, audiovisuel), lecture et écriture, patrimoine, etc.
- l'intervention du CGI au titre du dispositif représente de l'ordre de 10 à 15 % du financement de l'opération

Budget 2009 :

360 000 euros pour le programme « *culture et lien social* »

Budget prévisionnel 2010 :

360 000 euros

II - « culture et lien social » et le développement durable

L'adoption par le Conseil général de l'Isère d'un agenda 21 m'a permis – ainsi qu'à mon service- de réfléchir aux liens entre cls et DD. La notion même de lien social et la focale mise sur la solidarité entre les individus dans la recherche du « vivre ensemble » inscrit tout naturellement notre politique dans les actions de développement durable.

De fait notre agenda 21 «*est un programme d'actions concrètes pour la mise en œuvre d'un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace*». Cette démarche a dès le début mis l'homme, l'individu, le citoyen, au cœur du

dispositif car l'homme est un être SOCIAL et sa place dans la société est la garantie de la qualité de sa vie.

La politique culture et lien social rejoint donc la volonté qui sous-tend notre agenda21, celle de faire évoluer nos comportements vers plus de responsabilité et plus de solidarité. C'est ce que nous mettons en œuvre dans les projets que nous accompagnons et que nous finançons pour renforcer le lien social par la culture. Ainsi, l'ensemble des projets que nous finançons conduisent des actions culturelles co-pilotées par les populations que nous souhaitons accompagner dans une démarche culturelle, les professionnels qui les suivent au quotidien et les artistes. Sans la volonté de chacune des ces trois parties, sans la solidarité des acteurs, le projet n'aurait guère de chance de créer du lien entre les personnes et d'offrir aux plus isolés la possibilité de s'insérer dans un groupe. (ex à donner dans les projets soutenus par cls).

Lorsque l'agenda21 met en avant la nécessité d'améliorer notre vie quotidienne et de construire la cohésion sociale, les projets soutenus au titre de culture et lien social s'attachent à développer l'épanouissement personnel que procure la sensibilisation à l'art et la pratique artistique, particulièrement lorsqu'elle est conduite en groupe. Ce n'est pas sans raison que les inscriptions dans les chorales, que ce soit pour des enfants ou des adultes, ont fait un bond considérable ces dernières années : j'ai encadré l'an dernier un mémoire de recherche qui portait sur les chorales de seniors et, entre autres informations, les enquêtes conduites sur plus d'une centaine de chorales montraient à l'évidence que les personnes du troisième âge – et parfois aussi du 4^{ème} âge – s'inscrivaient dans une chorale autant pour le plaisir de chanter que pour le besoin de partager cette émotion avec les autres pratiquants (ex à donner dans les projets cls).

Que l'on parle de personnes en difficulté, en souffrance, isolées ou exclues, on parle de nos voisins, de nos proches, peut-être aussi de nous-mêmes ; c'est pourquoi, rendre possible l'accès à la culture, à l'art, à la pratique artistique, c'est interrompre parfois la spirale de l'échec, c'est redonner de l'espoir, de la dignité et c'est surtout participer du mieux que l'on peut à développer de la solidarité pour un monde plus équitable et plus durable.

Christiane Audemard-Rizzo
Grenoble le 20 mai 2010
Service des pratiques artistiques /culture et lien social